La règlementation est claire :

ARTICLE L541-2
Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et,d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets.

et les sanctions sévères :

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Ne prenez pas de risques inutiles,
contactez nous

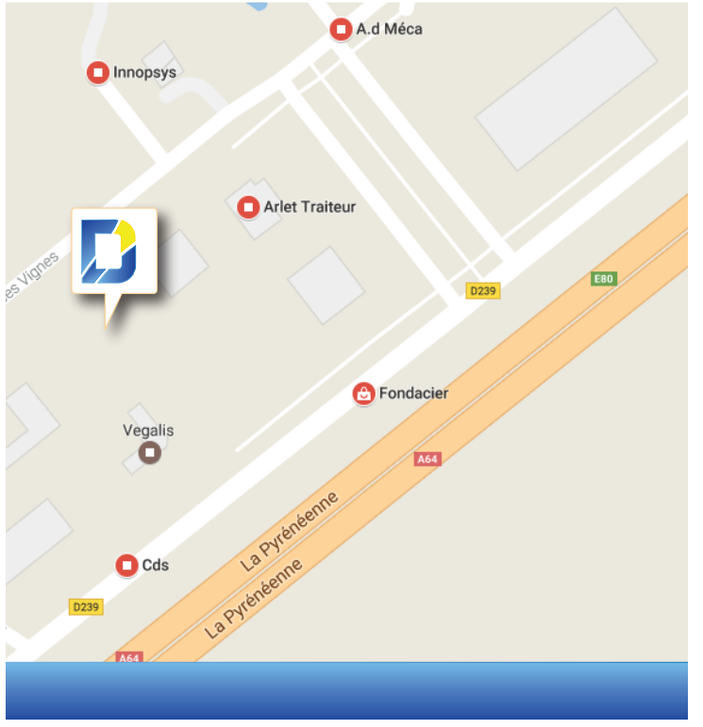

SARL DANICY
6, allée des vignes
ZA ACTIVESTRE
31390 CARBONNE

Tél : 05 61 98 82 24
Fax : 05 61 98 79 94
contact@danicy.fr
www.danicy.fr

Danicy
Exigence & Qualité

Un problème d'amiante?
Danicy est votre solution!

Pour toute information
05 61 98 82 24
contact@danicy.fr

www.danicy.fr

Vous possédez quelques plaques en fibres ciment et ne savez pas comment vous en débarrasser?

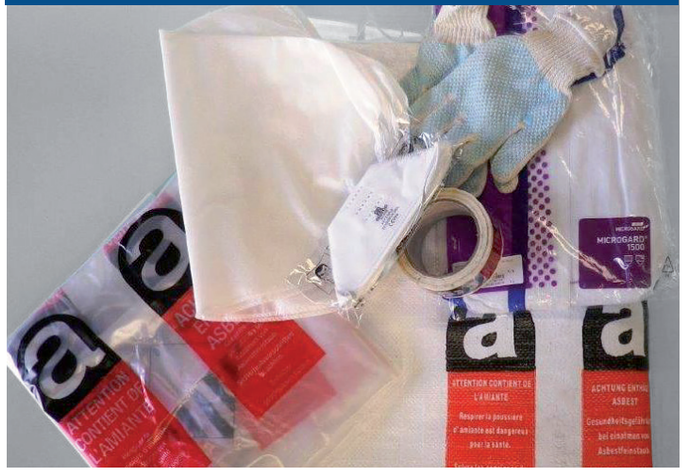

Un kit complet comprenant :

-Un fascicule conseil
- Une combinaison intégrale type 5-6
-Un masque en papier type FFP3
-Une paire de gants étanches
-Une paire de surbottes
-Un rouleau adhésif
-Un sac à déchets

+ Le transport de vos déchets de notre site vers le centre de traitement agréé

+ Le traitement de vos déchets dans un centre de traitement agréé

+ L'établissement du BSDA

Tarif du kit Amiante
360€TTC

Danicy
Exigence & Qualité

Vous propose une solution simple, sûre et efficace !

Tous les déchets doivent être conditionnés selon la règlementation en vigueur

Nous vous proposons la récupération de vos déchets chez vous par camion-grue

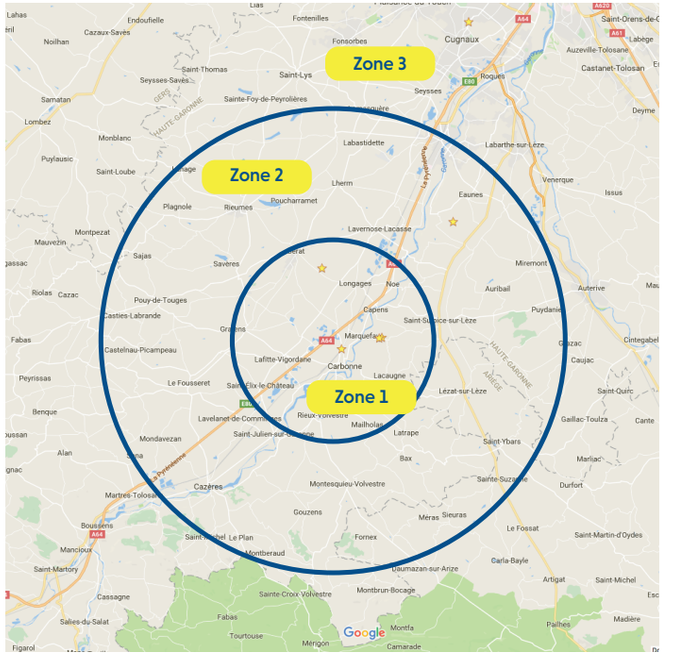

Zone 1 : 60€ TTC
Zone 2 : 100€ TTC
Zone 3 : Sur demande

Pour toute information
05 61 98 82 24
contact@danicy.fr

www.danicy.fr